

OMPTE Épargne Temps (CET)

L'épargne sur votre compte épargne temps (CET) est plafonnée :

- 10 jours maximum par an, dont 5 jours de congés annuels (soit la 5º semaine),
- 12 jours par an pour les salariés d'au moins 50 ans, dont 5 jours de congés annuels (idem),
- 20 jours, dont 5 jours de congés annuels (idem) pour les salariés, quel que soit leur âge, qui ont été absents pour maladie, accident ou maternité au moins 4 mois au cours de l'année.

Le plafond d'épargne est de 65 jours (100 jours à partir de 50 ans).



OOM salaires

Découvrez où vous vous situez en termes de salaire dans la grille LCL. Pensez à l'utiliser lors de vos entretiens en fin d'année.

10 ème centile		25 éme centile			Médiane			75 ème centile			90 ème centile				
Niveau de Classification	н	F	т	н	F	т	н	F	т	н	F	Т	н	F	т
С		25 049 €	25 049 €		26 624 €	26 624€		27749€	27 749 €		28713€	28713€		29 995 €	29 995 €
D	26 561€	26 953 €	26 886 €	27 350 €	27 416 €	27 350 €	28 483 €	28 686 €	28 650 €	30 143 €	30 350 €	30 238 €	31279€	31963€	31821€
E	28 146 €	28 150 €	28 150 €	28 350 €	29310€	29 004 €	30 350 €	30 350 €	30 350 €	31253€	31360€	31350€	32 350 €	32 450 €	32 397 €
F	29 350 €	29 350 €	29 350 €	30 350 €	30 350 €	30 350 €	31350€	31350€	31350€	32 350€	32 450 €	32 350 €	33 845 €	33 670 €	33 684 €
G	32 350 €	32 350 €	32 350€	32 350 €	32 769€	32 429 €	33 996€	34 350 €	34 350 €	35 550 €	35 630 €	35 550 €	36 650 €	36 749€	36 734 €
Techniciens	29 350 €	29 541 €	29 440 €	30 688 €	30 892 €	30 850 €	32 350 €	32 350 €	32 350 €	34 350 €	34 350 €	34 350 €	36 350 €	36 097 €	36 164 €
н	36 450 €	36 377 €	36 400 €	38 250 €	38 000 €	38 150 €	40 557 €	39 960 €	40 150 €	43 150 €	42 350 €	42 705 €	45 150 €	45 021€	45 150 €
Ĭ.	45 123 €	44 657 €	44 904 €	46 950 €	46 275 €	46 500 €	49 269 €	48 650 €	49 051€	51897€	51410€	51616€	54 650 €	54 150 €	54 378 €
J	54 150 €	54 150 €	54 150 €	56 550 €	56743€	56 650 €	59 520 €	59 529 €	59 520 €	63 310 €	63 150 €	63 190 €	66 475 €	66 871€	66 601€
к	65 990 €	67 971€	66724€	69 650 €	70 826 €	70 036 €	74 260 €	74519€	74 383 €	80 750 €	82 027 €	81 115€	86 957 €	87 583 €	87 050 €
Cadres	37 550 €	37 150 €	37 342 €	40 150 €	38 940 €	39 170 €	44 315 €	42 150 €	43 150 €	53 131 €	47.998€	50 404 €	64 150 €	58 964 €	61 650 €
Total	31 200 €	30 350 €	30 478 €	34 350 €	32 350 €	32 740 €	40 150 €	36 350 €	37 739 €	47 943 €	42 150 €	44 250 €	59 576 €	50 489 €	55 000 €

VOUS AVEZ UNE
QUESTION ?
OU BIEN VOUS
SOUHAITEZ PRENDRE
rende7-vous ?



FLashez Le code!



MINI-DICO 2024 DES AVANTAGES SOCIAUX



CHEZLCL

LE SNB/CFE-CGC VOUS AIDE À Y VOIR PLUS CLAIR





VÉNEMENT familial . .

Certains événements de votre vie familiale ou personnelle vous donnent droit à des autorisations d'absences rémunérées et/ ou sans solde, en fonction de votre ancienneté chez LCL.

PRÉCISIONS ÉVÉNEMENT FAMILIAL: * à la charge effective et permanente du salarié ou de son conjoint (conjoint, concubin ou cosignataire d'un PACS - Pacte Civil de Solidarité); ** conjoint (conjoint, concubin ou cosignataire d'un PACS - Pacte Civil de Solidarité); *** Descendants et ascendants: En ligne directe, c'est-à-dire, les grands-parents, petits-enfants, arrière-grands-parents, etc. Les oncles, tantes, neveux et nièces ne sont pas concernés.

	Ancienneté supérieure	Ancienneté inférieure	
	à 1 an	à 1 an	
Motif de l'absence	Nombre de jours	Nombre de jours	Nombre de jours
Motif de l'absence	d'absence rémunérés	d'absence rémunérés	d'absence sans solde
Mariage/PACS ou remariage du salarié	5	4	1
Mariage/PACS des descendants du salarié, du conjoint*	2	1	1
Naissance ou adoption d'un enfant	3	3	-
Décès du conjoint*	5	3	2
Décès du père ou de la mère du salarié ou de son conjoint*	3	3	-
Décès d'un enfant (de moins de 25 ans ou étant lui-même parent) ou d'une personne de moins de 25 ans *	14	14	-
Décès d'un enfant (de plus de 25 ans) du salarié ou de son conjoint*	12	12	-
Décès des gendres et belles-filles du salarié ou de son conjoint*	5	-	5
Décès des autres descendants et ascendants** du salarié ou de son conjoint*	2	-	2
Décès des collatéraux (frères et sœurs uniquement) du salarié ou de son conjoint*	3	3	-
Décès des beaux-frères, belles sœurs du salarié ou de son conjoint*	2	-	2
Annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant du salarié ou de son conjoint*	5	5	-
Déménagement (au plus une fois par année civile, hors déménagement professionnel)	2	-	2



OMPTE Personnel de Formation (CPF)

Ce dispositif de droit à la formation s'adresse à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ en retraite. Le CPF est alimenté à hauteur de 500 € par an, avec un plafond de 5 000 €, pour les salariés travaillant au moins à mi-temps. Si vous envisagez de suivre une formation, financée en partie ou en totalité par votre CPF, sur votre temps personnel, vous pouvez vous engager en totale autonomie, sans en informer LCL, via l'application « Mon Compte Formation ».



OURS de fermeture 2024

Les salariés au régime Lundi/vendredi bénéficient de 9 jours fériés tombant sur des jours ouvrés plus 1 jour (16 août). Ceux ayant un régime Mardi/Samedi, profiteront de 5 jours fériés tombant sur des jours ouvrés plus 3 jours (30 mars pour Pâques, 02 novembre pour la Toussaint et 24 décembre pour Noël) plus 2 jours de RTT. Les salariés en temps partiel le mercredi pourront récupérer leur journée.

Régime Lundi / Vendredi					
Lundi 1 janvier 2024	Jour de l'An				
lundi 1 avril 2024	Lundi de Pâques				
mercredi 1 mai 2024	Jour chômé obligatoire				
mercredi 8 mai 2024	Victoire 1945				
jeudi 9 mai 2024	Ascension				
lundi 20 mai 2024	Lundi de Pentecôte				
jeudi 15 août 2024	Assomption				
Vendredi 16 août 2024	Pont de l'Assomption				
vendredi 1 novembre 2024	Toussaint				
lundi 11 novembre 2024	Armistice 1918				
mercredi 25 décembre 2024	Noël				

Régime Mardi / Samedi						
Samedi 30 mars 2024	Pâques					
mercredi 1 mai 2024	Jour chômé obligatoire					
mercredi 8 mai 2024	Victoire 1945					
jeudi 9 mai 2024	Ascension					
jeudi 15 août 2024	Assomption					
vendredi 1 novembre 2024	Toussaint					
Samedi 2 novembre 2024						
Mardi 24 décembre 2024						
mercredi 25 décembre 2024	Noël					
1 jours RTT						
1 jours RTT						

